

Training Completions Fund

What You Should Know!



For More Information contact the Department of Post-Secondary Education, Training and Labour
LFPSP-POTA@gnb.ca

Did you know??

All students enrolled in a regulated private college in New Brunswick receive financial protection for their tuition.

The Training Completions Fund is an insurance fund paid for by students.

How It Works

Students pay 1% of their tuition into the Fund as protection in case of an unforeseen closure.

The funds are used to refund a student's unused tuition or for a retraining in a similar program at another institution.

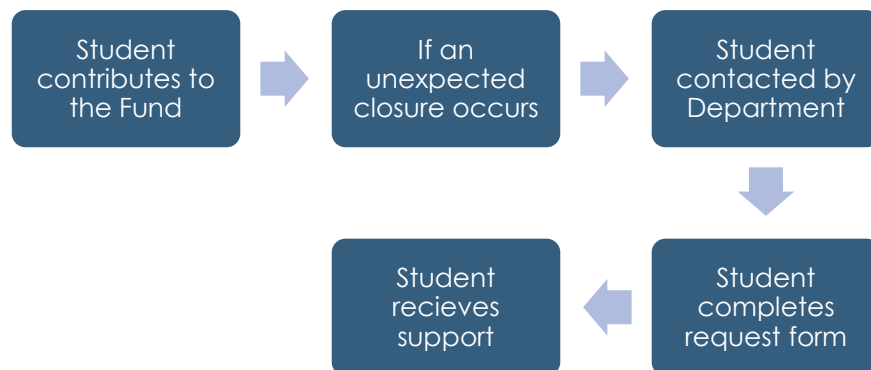
International students will begin to contribute to the Training Completions Fund beginning September 2023 and will be offered the same level of protection.

Supports

The Department helps students find an alternative learning institution

or

Student receives a refund of any unused tuition paid.



Fonds pour l'achèvement de la formation

Ce que vous devriez savoir!



Pour plus d'information, contactez le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
LFPSP-POTA@gnb.ca

Le saviez-vous?

Toutes les personnes étudiantes inscrites dans un collège privé au Nouveau-Brunswick bénéficient d'une protection financière lorsqu'il est question de leurs droits de scolarité.

Le Fonds pour l'achèvement de la formation est un fonds d'assurance payé par les personnes étudiantes.

Comment cela fonctionne

Les personnes étudiantes versent 1 % de leurs droits de scolarité au Fonds comme protection en cas de fermeture imprévue.

Les fonds permettent de rembourser les droits de scolarité inutilisés d'une personne étudiante ou d'offrir un recyclage dans un programme semblable dans un autre établissement.

Les personnes étudiantes étrangères commenceront à contribuer au Fonds pour l'achèvement de la formation à compter de septembre 2023 et se verront offrir la même protection.

Mesures de soutien

Le Ministère aide les personnes étudiantes à trouver un autre établissement d'apprentissage

ou

La personne étudiante reçoit un remboursement de tous les droits de scolarité inutilisés.

